

norme européenne**NF EN 725-4****Août 2006**

norme française

Indice de classement : **B 42-001-4****ICS : 81.060.30**

Céramiques techniques avancées

**Méthodes d'essai pour poudres
céramiques****Partie 4 : Détermination de la teneur en oxygène du nitrure
d'aluminium par spectrométrie de fluorescence X**

- E : Advanced technical ceramics — Methods of test for ceramic powders —
Part 4: Determination of oxygen content in aluminium nitride by XRF analysis
D : Hochleistungskeramik — Prüfverfahren für keramische Pulver —
Teil 4: Bestimmung der Sauerstoffgehaltes in Aluminiumnitrid-Pulvern
mittels Röntgenfluoreszenzanalyse (RFA)

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 5 juillet 2006 pour prendre effet le 5 août 2006.

Remplace la norme expérimentale B 42-004, d'août 1994.

Correspondance

La Norme européenne EN 725-4:2006 a le statut d'une norme française. Elle n'existe actuellement qu'en version anglaise (voir avant-propos national).

Analyse

La présente Norme européenne décrit une méthode permettant de déterminer par spectrométrie de fluorescence X les teneurs en oxygène inférieures ou égales à 2 % dans les poudres de nitrure d'aluminium.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : céramique, céramique technique, poudre, essai, dosage, oxygène, composé minéral d'aluminium, spectrométrie de fluorescence X, étalonnage, fidélité.

Modifications

Par rapport au document remplacé, révision de la norme.

Corrections

Membres de la commission de normalisation

Président : M BOURGEON

Secrétariat : MME CROS — AFNOR

M	BASTE	LMP-LABO MECANIQUE PHYSIQUE
M	BISSON	ICAR
M	BOURGEON	SNECMA PROPULSION SOLIDE
M	GAULT	ENSCI
M	GOMEZ	DGA DE CEAT
M	HAY	LNE
M	HUGER	ENSCI
M	LAMON	LABO COMPOSITES THERMOSTRUCTURAUX
M	PERES	EADS SPACE TRANSPORTATION SA
M	REYNAUD	INSA LYON — GEMPPM
M	TALLARON	CEA CTRE DU RIPALT
M	TAWIL	LABO COMPOSITES THERMOSTRUCTURAUX

Avant-propos national

Références aux normes françaises

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises identiques est la suivante :

EN 725-5	: NF EN 725-5 (indice de classement : B 42-005)
EN ISC/CEI 17025	: NF EN ISC/CEI 17025 (indice de classement : X 50-061)
EN ISO 18757	: NF EN ISO 18757 (indice de classement : B 42-006)

Le corps du présent document est composé du texte intégral de l'EN 725-4:2006. La nature de ce document n'a pas permis d'en faire une version française complète. Seuls l'introduction et les articles «Domaine d'application», «Références normatives» et «Principe» sont rédigés en français.

Avant-propos

Le présent document (EN 725-4:2006) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 184 «Céramiques techniques avancées», dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2006, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2006.

La présente Norme européenne annule et remplace l'ENV 725-4:1994.

Les principales modifications de la nouvelle édition sont :

- révision de l'avant-propos pour refléter les modifications de la série de l'EN 725 ;
- modification des références normatives ;
- modification des exigences relatives à la préparation des éprouvettes ;
- modification des exigences relatives au rapport d'essai ;
- ajout d'une référence bibliographique.

L'EN 725 *Céramiques techniques avancées — Méthodes d'essai pour poudres céramiques* est composée des parties suivantes :

- Partie 1 : *Détermination des impuretés dans l'alumine*
- Partie 2 : *Détermination des impuretés dans le titanate de baryum*
- Partie 3 : *Détermination de la teneur en oxygène des poudres non-oxydes par extraction à chaud sous gaz porteur*
- Partie 4 : *Détermination de la teneur en oxygène du nitrure d'aluminium par spectrométrie de fluorescence X*
- Partie 5 : *Détermination de la distribution granulométrique*
- Partie 6 : *Détermination de la surface spécifique (annulée)*
- Partie 7 : *Détermination de la masse volumique absolue (annulée)*
- Partie 8 : *Détermination de la masse volumique apparente après tassement*
- Partie 9 : *Détermination de la masse volumique apparente en vrac*
- Partie 10 : *Détermination des propriétés de compaction*
- Partie 11 : *Détermination de la densification des poudres céramiques oxydes lors du frittage naturel*
- Partie 12 : *Analyse chimique de la zircone.*

Les parties 6 et 7 de la série ont été annulées et remplacées en 2005 par l'EN ISO 18757 et l'EN ISO 18753.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.